1ère. ANNÉE, No. 10. MANITOBA. JEUDI 3 AOUT, 1871.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du MÉTIS sont situés dans la maison en face de la demeure de M. Narcisse Marion, à St. Boniface.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

FEUILLETON DU "MÉTIS."

JOURNAL D'UN SOLITAIRE.

DEUXIÈME FRAGMENT.

30 Octobre 18...

Une tempête.—Des Infirmes sauvés.—Une Veillée.—Le grenadier Bruno.—Les Commandements de Dieu expliqués par lui.—M. Dumas.

—Mon capitaine, mon chapelet, c'est mon livre d'heures; j'y tiens parce qu'il est beni, parce que ma vieille mère me l'a donne quand j'étais tout petit; mais je vous assure que ce n'est pas, à mes yeux, une *amulette*, un *fétiche*, un *sort*, un *talisman*. Je me souviens avoir vu un Mamelouck qui avait attaché au cou de son cheval une corde de soie, avec un sac dans lequel il y avait un noyer de datte avec des signes dessous, et qui se croyait invincible. L'un de nos guides lui coupa sa corde, et mon brave Turc devint un vrai poltron. Croyez-vous de bonne foi que si, moi, Bruno, dit la Tulipe, je venais à perdre le chapelet de ma mère, je me croirais abandonné de Dieu et de la Sainte-Vierge? Non, non. Je le regretterais; j'aurais bien plus de peine à dire ma messe le dimanche, mais voilà tout. Je ne crois pas à un tas de choses auxquelles ces Parisiens-là croient. Il y en a plus d'un de ces conscrits-là qui seront allés chez la sorcière pour savoir le moyen de ne pas prendre un mauvais numéro; elle aura empoché leur argent, et l'imbecile aura eu le no 1er. Nous perdîmes une vache, à la Saussaie, en 1779. Le père Jérôme alla consulter le sorcier qui lui dit qu'un homme roux lui avait jeté un sort; feu mon père crut cela, et il traita durement un de nos voisins qui était un honnête homme. Je ne voyais là-dedans qu'une chose, c'est que le père Jérôme avait donné un bel écu de six francs à un madré fripon. J'avais cet écu sur le cœur, et un soir je me couvre d'une peau de bœuf noir, je prends un gourdin, et je vais attendre mon sorcier au passage de la rivière. Il faisait petit clair de lune dès qu'il fut sur la planche, je me démasquai des joncs, et je lui beuglai qu'il eût à confesser ses crimes, parceque j'allais l'emporter en enfer. La peur le prit, il tomba à genoux et m'en dit bien long sur tous ses sortiléges; je lui fis prendre un bain, rendre l'écu de mon père, et avouer que la vache était morte, parcequ'étant passée dans son pré, il l'avait battue.

C'est offenser Dieu que de croire aux sorciers et à toutes sortes de superstitions. Le sergent Bilamour, dont je vous parlais, mon capitaine, allait à regret au feu le vendredi; il était convaincu qu'il serait tué ce jour là: eh bien, il n'a jamais rien attrapé le vendredi, et il a gobé une balle le lundi."

Mlle Dumas a pris la parole et nous a raconté une foule de superstitions auxquelles sont adonnés bien des gens du voisinage; elle en a fait bonne justice et a constaté la déraison et l'impiété de ces personnages. Elle m'a prié ensuite de continuer l'histoire de Bruno.

—Ce brave soldat' ai-je repris, était entré au service à vingt ans et non de force, mais volontairement. Jusqu'à cet âge il avait vécu paisiblement à la Saussaie, aidant son père et sa mère dans leurs pénibles travaux, vivant comme il le disait, en les honorant et les servant avec obéissance; la famille était nombreuse, elle s'élevait dans la crainte de Dieu, sous l'œil du père et de la mère, et Bruno ne reprochait à ses parents que de ne l'avoir pas fait instruire; car si j'avais su lire et écrire et le reste, je serais capitaine, qui sait? peut être colonel, et j'en suis et serai jusqu'à la fin à jouer de la clarinette de cinq pieds.

La Saussaie était une grande ferme pour le pays où elle était située; elle appartenait à un maître éloigné de là, et l'huissier qui lui servait d'homme d'affaires était dur. Les enfants grandissant, cela alla bien, car tous aident; mais cependant la ferme devenait petite pour nourrir tant de monde. Il fut question de se séparer; les filles iraient en service. Cette nécessité déplaisait à la mère qui craignait pour leur vertu; car que de maîtres peu soigneux de l'honneur de leurs servantes; que de maîtres qui oublient qu'ils ont des devoirs rigoureux de surveillance à exercer vis-à-vis de leurs domestiques? Combien peu pensent au salut de ces âmes dont ils sont responsables devant Dieu! Qui est-ce qui se préoccupe assez de ses enfants, de leur éducation, de leur conduite pour se préoccuper des serviteurs?

—Et c'est une grande honte, Monsieur, reprit M. Dumas, que de voir, d'une part, l'incurie ces maîtres et souvent même leur dureté; mais aussi c'est une chose triste que de voir l'inconduite des domestiques, leur peu de soumission, leur peu de respect pour les maîtres, leur défaut de soin pour ce qui leur est confié. Maître Thomas n'a-t-il pas perdu un cheval l'autre jour, parce que le mauvais sujet qui le menait était ivre? Que n'aurais-je pas à dire de leur infidélité! Que de larcins! L'un trompe sur la valeur des choses qu'il achète, tel autre reçoit des remises des marchands. L'autre jour, un cocher me demandait de l'aider à friponner son maître sur le prix de trois mille livres de paille que je lui livrais. Bien adressé, vraiment! On gaspille les provisions, on porte à sa femme, on invite à à boire et à manger aux dépens du maître, sans permission; on n'emploie pas le temps, on decouche; et qui est-ce qui veille sur les bestiaux? Que j'en aurais long à dire.

—Eh bien, ai-je repris, Bruno sentit qu'il pouvait arranger les affaires de la famille en s'éloignant; il toucha un bon engagement qu'il porta à son père, et cette somme paya les deux termes en retard. L'aisance rentra sous te toit paternel; les filles attendirent des maris sous les ombrages de la Saussaie.

Vous trouvez, n'est-ce pas, l'action de Bruno superbe? lui seul la trouvait simple, tant il poussait loin l'obligation d'honorer son père et sa vieille mère... Le bon soldat ne l'avait revue que trois fois en trente ans, mais il ne l'avait pas oubliée, et j'ai la persuasion qu'il avait l'habitude de lui conserver une dizaine de son chapelet.

Bruno, je m'en souviens, termina l'histoire de son engagement par ces mots; Vous le voyez mon capitaine, j'ai vecu longuement."

—Avez vous aussi bien observé, lui dis-je mon vieux, le commandement:

Homicide point ne seras de fait ni volontairement?

—Oui, je vous le jure; j'en ai bien démoli, et de toute nation, depuis que vous faisons la guerre; mais cela ne compte pas; c'est le métier; aujourd'hui à l'ennemi, demain à moi; mais hors le métier, jamais, non jamais. J'ai fait mon devoir, je le ferai encore, Dieu aidant; et tout de suite, si ce Baskir de malheur qui est là bas approche à portée, je le démonte; mais tuer pour tuer, capitaine, c'est là être lâche, c'est le propre d'un assassin. J'en ai expédié et plus d'un, et avec satisfaction, j'ose le dire, de ces gueux-là; et pourtant, aussi vrai que voilà une peau de mouton, au pied de ce sapin, qui nous servira de couverture ce soir, et Bruno ramassa la peau qui avait été abandonnée, j'ai résisté à une grande tentation; c'était en Espagne, j'étais en arrière-garde, nous avions vu toute la journée des cadavres de camarades affreusement mutilés, accrochés aux oliviers, aux chênes verts; c'était révoltant. Le soir nous passons à la portée d'un mur, et voilà une décharge terrible; trois des nôtres tombent, le lieutenant le premier. Exaspérés, nous franchissons la clôture, et les diables qui étaient derrière partirent pour l'autre monde. Dans ce jardin il y avait un pavillon; nous y arrivons trois, nous enfonçons la porte, et, le fusil armé, nous entrons dans une salle basse, où je vois à genoux un vieillard, deux dames et deux enfants; eh bien, mon capitaine, je mis en joue le vieux, je ne me possédais plus, mais je ne tirai pas, pourquoi?... je n'en sais rien; son bon ange ou le mien arrêta mon doigt. Le bon sens me revint, je redressai le fusil et je me mis en sentinelle à la porte: *On ne passe pas*. Je sauvai le bonhomme et ses deux filles, qui auraient passé là un vilain quart-d'heure. On m'injuria, que sais-je; mais on respecta la consigne que je m'étais donnée. Vint, attiré par le bruit, un petit lieutenant avec un renfort, qui entendit les plaintes des conscrits; il m'embrassa et me dit: Voilà le vrai soldat français. Il me releva de faction, et, ma foi, me fit souper avec lui. Le vieux nous versa du bon vin et de bon cœur. La dame me donna une belle bague que j'ai vendue à Bayonne, et l'argent en alla à la vieille mère, à La Saussaie.

A Continuer.

Legislature de Manitoba.

REVUE DE LA SESSION.

Séance du 27 Avril 1871.

Chardons du Canada.

M. McTAVISH introduit un bill pour la destruction des chardons du Canada.

Plusieurs membres parlent contre ce bill qu'ils trouvent impraticable, et inefficace à produire le résultat qu'on en attend.

Apres une assez longue discussion, le bill est adopté avec quelques amendements.

Taxe sur les chiens.

La Chambre se forme en comité général sur le bill de l'hon. M. Clarke, pour imposer une taxe sur les chiens, M. Norquay au fauteuil.

Ce bill soulève beaucoup de discussion. Plusieurs membres semblent s'y intéresser fortement. D'autres le combattent énergiquement.

Il s'agit d'imposer une taxe de $2 sur chaque individu de la race canine.

Ceux qui sont en faveur du bill énumèrent les nombreux méfaits commis chaque jour par les chiens.

Les uns prétendent qu'il y en a beaucoup trop et que la loi devrait être assez sévère pour en faire détruire au moins la moitié. D'autres disent qu'ils sont le fléau des fermiers dont ils dévorent les moutons.

Quelques-uns allèguent que ce sont des animaux laids, dégoûtants, infectes, et qu'il faudrait en purger la Province. Un certain nombre veulent faire main basse sur eux parceque ce sont des bêtes dangereuses, et qu'ils craignent pour leurs mollets.

Telles sont les graves accusations portées contre ces fidèles compagnons de l'homme. Plusieurs membres prennent leur défense, entr'autres l'hon. M. Girard, MM. Breland, Lemay, Dubuc.

Ce dernier fait remarquer que l'objet du bill lui parait un peu étrange. Il y a une taxe sur les chiens dans d'autres pays, mais seulement dans les grandes villes où l'on taxe tout, parce qu'on a besoin de prélever des impôts. Mais ici, l'objet n'est pas de prélever une taxe. Ce qu'on veut c'est la destruction des chiens. On prétend qu'ils sont un obstacle à l'élevage des moutons. Mais dans d'autres pays, on élève beaucoup de moutons, et les chiens sont très nombreux. Ensuite, peut être met on sur la conscience des chiens quelques moutons bel et bien dévorés par les loups. Mais une raison plus sérieuse de s'opposer à ce bill, c'est qu'il sera très onéreux pour une certaine partie des habitants du pays. Plusieurs personnes pauvres se servent de chiens pour voyager l'hiver. Elles ne possède pas de chevaux, et n'ont pour s'approvisionner de bois et autres choses nécessaires, que leurs chiens dont la nourriture ne coûte presque rien. Elles sont les plus pauvres, et on irait imposer une taxe sur un article dont elles ne peuvent guère se passer. Il propose de rejeter le bill, et dans ce but fait motion que le comité se lève sans faire rapport. La motion est perdue sur division.

M. ROYAL propose que le Lac Manitoba soit exempté de la taxe pour un an vu que c'est l'endroit du pays où on se sert le plus de chiens pour voyager, et où il y a moins de chevaux.

L'hon. M. GIRARD propose en amendement que le comté de Lisgar seul soit soumis à la taxe; la raison de son amendement est que ce sont les habitants de ce comté qui ont le plus de moutons, et qui semblent tenir le plus à voir disparaître les chiens.

Quelques membres lui font remarquer que ce serait une injustice trop flagrante. Les habitants de ce district seul paieraient une taxe, et les chiens des autres endroits du pays viendraient manger impunément leurs moutons.

M. KLYNE propose d'exempter la division de Ste. Agathe.

L'amendement de M. Royal est emporté sur division.

M. BOYD propose que la taxe annuelle soit reduite à 50 centins.—Perdu.

M. SUTHERLAND propose que la taxe soit d'une piastre.—Adopté.

Divisions Electorales.

Le bill concernant les divisions électorales revient du Conseil Législatif avec quelques amendements. La Chambre n'est pas disposée à concourir dans ces amendements. Un comité est nommé pour conférer avec le Conseil Législatif sur le sujet.

Le bill relatif à la meilleure observance du dimanche est adopté avec l'amendement fait par le Conseil Législatif.

Plans d'arpentages

La Chambre se forme en comité général pour considérer le bill pour légaliser les plans d'arpentages de la Compagnie de la Baie d'Hudson, l'hon. M. Howard au fauteuil.

Le bill est adopté avec un amendement.

Le bill pour régler l'octroi de licenses est considéré en comité général et adopté avec quelques amendements.

28 Avril, 1871.

La Chambre se forme en comité général sur le bill de M. Lemay concernant les animaux égarés, le Dr. Bird au fauteuil.

Ce bill pourvoit à la nomination d'un gardien d'enclos, chez qui devront être conduit les animaux égarés faisant dommage à la propriété. Ce gardien d'enclos devra faire avertir le propriétaire s'il est connu et lui livrer l'animal sur paiement des dommages et frais. S'il n'est pas connu, il devra mettre un avis dans les journaux et afficher à la porte de l'église.

Le bill est amendé et adopté.

Travail de corvée.

La chambre se forme en comité général sur le bill relatif au travail de corvée.

Le bill oblige tous les hommes de plus de 18 ans et de moins de 60 à donner une journée de corvée pour travailler sur les chemins publics. Ceux qui tiennent maison seront obligés de donner 2 jours; et ceux qui ont un cheval ou un bœufs 3 jours.

M. HAY propose d'exempter les hommes de 50 ans et au-dessus.—Perdu.

Un amendement est adopté relatif à la 3ème journée de travail. Cette 3ème journée ne sera donnée que par les hommes possédant des propriétés pour un montant de $500.

Le bill est adopté.

Police.

Le bill de police de l'hon. M. Clarke, est considéré en comité, M. Schmidt au fauteuil

M. LEMAY propose que le chef et de député chef de police soit en état de parler et écrire l'anglais et le français.

L'hon. M. CLARKE est prêt à accepter l'amendement, en ce qui regarde la faculté de parler les deux langues. Il ne voit pas la nécessité d'exiger des hommes qui sachent tous les deux écrire dans les deux langues.

M. ROYAL suggère qu'au moins un des deux officiers soit familier avec les deux langues.

Après quelque discussion, le bill est adopté avec deux amendements.

Pont.

Le bill pour incorporer la compagnie de Pont de Manitoba, est pris en considération en comité, M. Lemay au fauteuil.

L'objet de la compagnie est de construire un pont sur la Rivière Rouge, dans les environs de Winnipeg. La compagnie demande

le privilége de garder le pont pendant 10 ans, sans que le gouvernement puisse s'en emparer.

M. HAY propose de retrancher cette clause. Son amendement est perdu.

Le bill est adopté sans amendement.

Clôture.

Le bill de M. Hay relatif aux clôtures est soumis au comité général.

Après la prise en considération de quelques clauses, M. Bunn propose que le comité se lève sans faire rapport.—Adopté.

Cette motion tue le bill et en dispose définitivement

Le bill pour incorporer la compagnie de Brique et de Poterie est soumis au comité général, et adopté sans amendement.

(A continuer.)



ST. BONIFACE.

JEUDI 3 AOUT, 1871.

La question des terres.

Cette question préoccupe fortement nos amis d'Ontario. Le *Globe* du 14 juillet a un article sur les terres de Manitoba, et se livre à des raisonnements que nous trouvons pour le moins étranges.

D'abord, il trouve que l'octroi de 1,400,000 acres de terre, conféré aux métis par l'acte de Manitoba, est une absurdité, inqualifiable à tous les points de vue. Comment, ces vilains métis, en négociant l'entrée de leur pays dans la confédération canadienne, ont eu la perfidie de demander quelques morceaux de terre pour assurer un patrimoine à leurs enfants ! Et le Parlement du Canada a eu l'infamie de trouver leur demande juste, et d'y accéder. Quelle abomination ! Et dire que cela s'est fait malgré les récriminations des gens libéraux d'Ontario. N'ont-ils pas crié sur tous tons que la Rivière-Rouge devait leur appartenir ? Quel droit les métis ont-ils dans leurs pays ! Voilà comment raisonne une des lumières du parti ontarien.

Après tout, l'octroi de 1,400,000 acres est un fait accompli. Le *Globe* le déplore, mais il ne peut y remédier. Mais ce qui l'agace particulièrement, c'est la mesure prise par les métis pour s'assurer ces terres auxquelles ils ont droit, en les choisissant et en les marquant d'avance comme leurs réserves. Pourquoi ne pas attendre après les arpentages, dit-il ? Cependant il trouve que les émigrants d'Ontario font bien de se mettre sur ces terres, même celles réservées, et de ne tenir aucun compte du droit des métis. Voilà ce qu'on appelle de la justice, du *fair play*, Les arrivants peuvent se fixer où il leur plait, choisir les plus belles terres. Qui peut leur contester ce droit ? ils viennent d'Ontario. Mais, les métis, ah ! les misérables métis, ils oseront prétendre avoir aussi des belles terres, dans la petite Province de Manitoba, où ils ont eu la méchanceté de naître, de grandir, et qu'ils ont l'effronterie de réclamer comme leur patrie ! Et cela quand leurs frères chéris d'Ontario, remplis pour eux d'une affection si tendre, ne trouvent pas la chose de leur goût ! Allons donc ! Fichez-moi le camp dans le Nord, traites métis, et laissez Manitoba à Ontario.

A un autre endroit, le *Globe* va jusqu'à admettre que les métis ont peut-être individuellement le droit de choisir un lot de terre, comme les étrangers. Mais se mettre par paroisse pour prendre leur réserve en bloc, c'est intolérable, et injustifiable, contre toute loi, et toute équité.

Voilà au moins un raisonnement. Tant qu'un métis est seul, il a un droit sur les terres, égal peut-être à celui d'un étranger qui arrive. Mais se joint-il à son voisin, et veulent-ils unir leurs droits, outre qu'ils font un acte illégal et pendable, ce même droit se trouve perdu naturellement.

L'organe torontonien affirme de plus que les assemblées faites dans les différentes paroisses n'avaient pas été convoquées légalement, n'étaient pas autorisées, qu'elles ont été tenues irrégulièrement, et qu'aucune minute ou procès verbal de ces assemblées n'a été conservé.

Comme on apprend de jolies choses dans les gazettes qui viennent de loin. Nous qui avons vu la convocation publique des assemblées, la réunion en masse, à ces assemblées, des habitants des paroisses où elles étaient convoquées, l'élection à l'unanimité d'un président et d'un secrétaire ; et qui avons lu de nos propres yeux les minutes de ces assemblées signées par les différents secrétaires, nous avons eu la naïvité de considérer ces faits comme avérés, avant d'avoir consulté nos amis de Toronto. Une autre fois, nous tâcherons d'être plus prudent.

N'avions nous pas raison de dire que nous trouvons les raisonnements du *Globe* un peu étranges ? Il y a plusieurs autres choses, dans l'article en question que nous désirons relever ; ce sera pour une autre fois.

Un de nos contemporains affirme que c'est un fait honteux de voir que Winnipeg n'a pas une seule école, où les parents puissent envoyer leurs enfants pour recevoir les premiers rudiments de l'éducation. Cette phrase est sans doute écrite pour faire de l'effet au loin, et notre confrère sait luimême la valeur de son assertion. Pourrait-il ignorer qu'il y a dans Winnipeg même, une école fréquentée quotidiennement par 25 ou 30 enfants ? Ignore-t il que les élèves de cette école apprennent ce qui s'enseignent dans les meilleurs écoles des autres Provinces, y compris la musique ? Nous pourrons de plus lui apprendre que les portes de cette école sont ouvertes gratuitement aux enfants de toutes dénominations religieuses, qui n'ont pas le moyen de payer. Ce sont là, non pas des assertions en l'air, mais des faits. Notre confrère n'aura qu'à aller aux informations pour s'en assurer.

Distribution de prix

On dit que l'aurore est toujours riante pour le jeune âge. Mais il est des jours où elle revêt des couleurs encore plus enchantées. Vendredi dernier était un de ces jours pour les élèves du Pensionnat de St. Boniface ; c'était le jour de la distribution des prix, le jour des vacances. La salle où se tenait la séance était décorée avec goût ; trois pianos y avaient été transportés. Sa Grandeur Mgr. Taché présidait, et une assistance de première respectabilité était présente. La matière du programme était remarquablement choisie et variée. Mais notre espace ne nous permet pas de faire une analyse ou appréciation bien détaillée de chaque sujet. Nous nous bornerons à une énumération rapide. L'entrée se fit par un morceau de musique sur les trois instruments exécuté avec beaucoup d'art.

Mlle. Rosine Ness vint ensuite, dans un petit discours d'ouverture très-bien approprié, solliciter l'indulgence de l'assemblée. Tout le monde pensa, et avec raison, que cette demande était superflue.

Une chanson anglaise : "The Holiday" fut alors chantée par toute les élèves en chœur.

Puis Mlle. Elise Gingras se mit au piano et joua "La fête des fées" d'une manière qui denotait une main bien exercée et des dispositions très-prononcées pour la musique.

Un drame français "La petite fille perdue" vint ensuite intéresser l'auditoire et l'attendrir en même temps. Plusieurs scènes touchantes rendues avec âme, provoquèrent les larmes d'un bon nombre de spectateurs.

Les personnage, étaient : Mde. Dormeuil, représentée avec beaucoup de dignité par Mlle. Elise Delorme ; la comtesse de Lort, grande dame du monde, par Mlle. Ernestine Mager ; Emilie et Fanny, filles de Mde. Dormeuil, par Mlles Rosine Ness et Marie Rose Marion ; une femme de chambre par Mlle. Lucie Lapointe ; la petite fille perdue, par Mlle. Florentine McGillis ; et la mère de la petite fille perdue, par Mlle. Henriette Bruyère.

Ces différents rôles ont été remplis avec assurance, grâce et naturel.

Après le drame vinrent les morceaux de musique vocale et instrumentale suivants :—

"La Charité," chanson pleine de douceur et de suavité, accompagnée par Mlle. Mager, et chantée par Mlle. Ness.

"Vagues de l'Océan," joli duo joué par Mlles. Clémence Grant et Joséphine Lemay.

"Les Alouettes," chant plein de fraicheur, accompagnée par Mlle Lemay, et chantée par toutes les *petites* élèves en chœur. On remarquait deux ou trois chanteuses qui ne dépassaient guère leur cinquième année.

Puis plusieurs des plus jeunes élèves passèrent au piano et firent entendre tour à tour quelques jolis duos.

1er Duo, "Guillaume Tell," Mlles. Joséphine Deschambault et Jane McKay. 2d Duo : Mlles. Kate et Mary Calder ; 3ème Duo : Mlles. Rowand et Marion ; 4ème Duo : Mlles. Bissonnet et Grant. C'était réllement intéressant de voir jouer ainsi plusieurs jeunes élèves dont la tête atteignait à peine le sommet du piano.

Un grand Duo : "Dolce Concento," fut ensuite exécuté par Mlles. Bruyère et Gingras.

Toutes les élèves chantèrent ensuite en chœur une chanson anglaise, intitulée "Ally Ray."

"The Daughters of Erin," tel est le titre d'une pièce anglaise en trois actes, qui fut donné avec un intérêt et un succès vraiment marquants. Personnages : Mlle Delorme, représentant Mde. O'Connor, mère désolée de la perte de deux enfants qui lui ont été volées par une bohémienne ; Mlle. Ernestine Mager, belle-fille de Mde. O'Connor ; Mlle. Gingras, femme de chambre ; Mlle. Bruyère, Bohémienne, voleuse d'enfants, qui fit beaucoup rire l'assemblée par le naturel et le comique de son langage, de ses gestes et de toute sa tournure ; Mlles. Ness et Ernestine Thomas, petites filles volées, enfants de Mde. O'Connor ; Mlle. Henriette Riel, autre enfant volée ; Mlle. Bissonnet ayant le rôle de Laura, la fille du Chasseur, qui ramène à leur mère les petites filles retrouvées ; et Mlle Rowand faisant Miss Rachel.

On pouvait observer que plusieurs des élèves qui viennent d'être nommées avaient paru dans la première pièce, où elles parlaient le français comme leur langue maternelle. Dans cette dernière pièce, en les entendant s'exprimer en anglais aussi correctement et avec tant de facilité, on aurait cru qu'elles n'avaient jamais parlé d'autre langue. Dans les entr'actes, les morceaux suivant furent joués : "Les Bords du Rhin," par Mlle. Mager, et "Mont Blanc Polka," par Mlle. Deschambeault.

Après la pièce, Mlle. Mager se rendit au piano et chanta "My home, my happy home" et interpréta avec succès les sentiments de douceur et de mélancolie exprimés par cette jolie chanson. "St. Patricks Day" fut ensuite exécuté avec beaucoup d'entrain sur les trois instruments, par Mlles. Bruyère, Delorme, Gingras, Deschambeault, Lemay et Marion. "Où vas-tu petit oiseau," autre chanson dialoguée, suave comme le gazouillement du rossignol, fut très bien rendue par Mlles. Virginie Fisher et Rosine Ness, accompagnées par Mlle. Bruyère.

Mlle. Elise Delorme succéda au piano et exécuta avec un succès signalé, un brillant morceau de musique ayant pour titre "Camp Polka."

Elle fut suivie par Mlle. Henriette Bruyère qui fut aussi très-heureuse dans l'exécution "d'Herculean Quick Step." Vint ensuite un duo "Elfin Waltz" qui fut donné par Mlles Gingras et Delorme. Après ce duo une chanson anglaise, "Sweet bye and bye" fut chantée en chœur par toutes les élèves.

Mlle. Elise Gingras reparut au piano et rendit d'une manière habile un morceau intitulé : "Qui vive."

On donna ensuite une jolie pièce française en un acte, ayant pour titre : "La distribution des prix." Cette pièce pleine de sel et de mots piquants, fut très-bien représentée par Mlles. Octavie Riel, Betsy Gosselin, Marie Rose Marion, Virginie Lavallée, Henriette Riel, Louisa Rowand et Clémence Grant. On voit plusieurs élèves d'un pensionnat s'inquièter, à la veille d'une fin d'année, des prix qu'elles espèrent avoir. Les unes qui ont bien travaillé, sont anxieuses d'avoir la récompense méritée ; d'autres, qui n'attendent rien, semblent s'en moquer, et cherchent à démontrer que les prix sont une funeste chose : c'est une manière de se consoler. Mlle. Betsy Gosselin, a parfaitement réussi dans le rôle comique de Jeannette. Elle n'avait qu'à paraître pour exciter l'hilarité générale. Les autres rôles ont été aussi très-bien rendus.

Après cette pièce le vieil air écossais "Auld Lang Syne," résonna sur les trois pianos.

Puis vint la distribution des prix, non en représentation, mais en réalité. Le palmare fut lu par Mlle. Elise Delorme. Chaque élève, en entendant prononcer son nom, s'avançait pour recevoir le prix désiré. Réellement il faisait beau a voir poser les fraiches couronnes de fleurs sur ces fronts gracieux et candides, et on remarquait l'émotion bien légitime des pères et des mères qui avait le bonheur de couronner leurs enfants.

Après la distribution des récompenses, une chanson intitulé "Vive les prix, vive l'honneur du Sacre-Cœur" fut chantée par toutes les élèves.

Puis Mlle. Elise Delorme donna le discours d'adieu. Elle parla des avantages de l'éducation chrétienne, du bonheur sans mélange gouté au pensionnat, de la reconnaissance envers les bienfaiteurs et bienfaitrices de cette institution, et du moment pénible des adieux définitifs que quelques élèves, devaient faire à leurs bonnes et dévouées maitresses et à leurs compagnes aimées.

Mlle. Delorme etait tellement pénétrée de son sujet que plus d'une fois elle fut obligée de s'interrompre pour essuyer une larme. L'auditoire était aussi vivement attendri.

Pour clore la séance on joua "God Save the Queen," et "Vive la Canadienne" pour le départ Les assistants se retirèrent satisfaits d'avoir passé quelques quarts d'heure agréables, et emportant une bonne impression de ce qu'ils venaient de voir et d'entendre. La reconnaissance générale est due aux bonnes Sœurs dont la main bienveillante cultive avec tant de dévouement et un si heureux succès les jeunes plantes confiées à leurs soins.

Visite distinguee.

A bord du *Selkirk*, lundi, se trouvait un parti d'excursionistes de distinction, venus des Etats-Unis et dont la plupart sont attachés à la rédaction des premiers journaux de la Nouvelle Angleterre. Partis pour visiter les belles contrées de l'Ouest, ils ont voulu se rendre jusqu'au centre de la petite et jeune Province de Manitoba.

Le parti se compose des personnes suivantes : MM. Bayard Taylor, de la N. Y. *Tribune*, J. R. Hawley de Hartford Conn ; C. A. Dana, du N. Y. *Sun*, ci-devant assistant secrétaire de la guerre, Paul Dana du N. Y. *Sun* ; T. C. Evans, du N. Y. *World*, le gouverneur Wm. Bross, de la *Chicago Tribune* ; F. C. Bowman, N. Y. *Herald*, J. H. Bromley, Hartford *Post*, Wm. Bartlett N. Y. *Staats Zietung*, J. B. Marsh, Chicago *Advance* ; A. L. Lewell Chicago *Journal*, C. W. Bryan, Springfield *Republicain*, R. Godman, N. Y. *Post*, R. Carnahan, Pittsburgh *Press*, G. N. Sears, N. Y. *Standard*, Williams, St. Paul *Despatch*, J. H. Harper, J. Payne, J. F. Cory, M. C. Hazard, Chicago ; Col. Wheaton, Juge French, Juge Potter, Pembina.

Le soir de leur arrivée, ils furent reçu par M. le Consul Taylor, et conduits chez M. Spencer, l'officier de Douanes, dont-ils devinrent les hôtes pour la soirée. Mardi matin, quelques-uns se dirigèrent vers le Fort de Pierre, pour assister au traité des Indiens. Les autres se rendirent au Fort Garry, et visitèrent le Lieutenant-Gouverneur, puis traverrent la Rivière-Rouge pour faire visite a l'évêque de St. Boniface, Mgr. Taché. De là ils revinrent à Fort Garry chez M. G. McTavish, d'où ils partirent pour une promenade sur la rivière Assiniboine, dans le but de voir la campagne avoisinant Fort Garry.

Ils furent conduits et accompagnés par plusieurs Messieurs de Winnipeg, qui mirent des *buggies* à leur disposition, entr'autres, M. le Consul Taylor, l'hon. Dr. O'Donnell, l'hon. M. Clarke, MM. McTavish, Bannantyne, Begg, Gingras, Capt. Gagnier, Spence, Dubuc.

Le parti arrêta chez l'hon. M. James McKay, et se rendit à la résidence du Lieutenant-Gouverneur, à Silver Heights. De là, il revint à Winnipeg, au Consulat, où M. Taylor fit servir un lunch de premier goût, auquel chacun fit honneur.

Quelques santés furent proposées, et des discours pleins d'apropos furent prononcés par l'hon. M. Clarke, M. le Consul Taylor, M. Dana.

Les illustres touristes traversèrent ensuite la rue et devinrent les hôtes de M. Bannantyne. C'est de cette dernière place qu'ils partirent pour retourner au bâteau, qui laissa le port dans la soirée. Les distingués visiteurs parurent très contents de la réception qu'ils ont eue dans les 24 heures qu'ils ont passées à Winnipeg.

Le 12 juillet a New-York.

La fête des orangistes à New-York a été l'occasion d'une émeute sérieuse. Les autorités s'y attendaient. Depuis quelques jours, on parlait fortement des préparatifs faits par les Irlandais pour empêcher la procession orangistes d'avoir lieu. Il parait que le gouverneur Hoffman, voulant prévenir le conflit et empêcher l'effusion du sang, avait refusé aux orangistes la permission de marcher en procession dans les rues. Mais ensuite, le gouverneur Randolph, ayant offert sa protection aux sectaires d'orange, s'ils voulaient venir faire leur démonstration dans la cité de Jersey, le gouverneur Hoffman cru devoir prendre la même détermination.

Vers deux heures et demie, une procession d'environ 200 orangistes se forma dans la 29ème rue, et se mit en marche, protégée de tous les côtés par deux ou trois régiments et par la force de police. Un certain nombre d'irlandais se présentèrent en différents endroits pour attaquer la procession. A la 26ème rue, ils sont chargés à la baïonette par les troupes, et plusieurs sont tués et blessés.

Un peu plus loin, les troupes font feu sur la populace aggressive et menaçante, et abattent un graud nombre de personnes. Le soir, un rapport annonçait 40 morts, une centaine de blessés mortellement, et un grand nombre d'autres qui avaient des blessures graves. Plusieurs moururent de leurs blessures le lendemain et les jours suivants. On parle aussi de certain officiers blessés et de quelques soldats tués. Il paraît que pas un orangiste n'a reçu la moindre égratignure.

Nouvelles du Canada.

Un évènement pénible a eu lieu le 8 juillet à Montebello, pendant l'élection du comté d'Ottawa. M. George H. Macauley, secrétaire de l'Orateur de la Chambre Communes, ayant eu une altercation avec le propriétaire d'un hôtel, celui-ci l'a brutalement frappé du pied, et lui a infligé des blessures mortelles. M. Macauley est décédé le lendemain matin.

— Il est rumeur à Ottawa que M. T. M. Daly ou M. J. N. Provencher, sera nommé Commissaire Recenseur pour Manitoba.

— Les élections de la Province de Québec sont terminées depuis le 13 juillet. Il y aura probablement au nouveau parlement local une forte majorité ministérielle.

— Il est question d'augmenter le cabinet d'Ontario et de le porter à sept membres, de cinq qu'il est actuellement.

— Le bataillon de Québec, de l'Expédition de la Rivière-Rouge, est arrivé à Toronto le 10 juillet.

NOUVELLES D'EUROPE.

Le télégraphe annonce que Mgr. Guibert, archevèque de Tours, vient d'être nommé pour remplacer Mgr. Darbois à l'archévéché de Paris.

Le Duc de Chartres a demandé la permission de servir avec les troupes françaises en Algérie.

Gambetta a pris son siège dans l'assembleé

Le Ministre de la Marine a nié le rapport qui annonçait que des milliers de femmes avaient été arrêtées comme incendiaires et devaient être transportées à Cayenne.

Favre a déclaré dans l'Assemblée que la la prétendu lettre de Thiers au Pape est apocryphe

Le général L'Admirault, a notifié les directeurs le théatres, cafés, et autres places publiques qu'ils devaient fermer leurs établissements à minuit.

Les députés des Provinces occupées par les troupes prussiennes, ont pressé Thiers de payer au plustôt l'imdemnité aux Prussiens pour être délivrés de leur occupation.

Une dépêche du 16 Juillet annonce que les membres de la Commune subiront leurs procès au même temps.

Les arrestations continuent.

La France annonce que des explications franches et sincères ont été échangées avec le gouvernement Italien, au sujet de l'occupation de Rome comme Capitale de l'Italie, et de l'état du Pape.

On dit que Thiers et Gambetta prennent des mesures pour établir une république modérée.

Le résultat du récensement pris à minuit le 23 avril dernier, dans toute la Grande Bretagne, donne une population de 31,609,-910.

Le général Schenk, des E. U. a dit dans un banquet à Londres que le Traité de Washington était censuré, aux Etats-Unis comme en Angleterre, mais que les deux nations devaient l'accépter pour terminer des troubles qui semblaient ne devoir pas finir.

Nouvelles Diverses.

— L'Hon; Procureur Général Clarke, est arrivé lundi soir par le *Selkirk*. Il a psssé quelques semaines à Ottawa pour affaires relatives à la Province de Manitoba.

— M. Joseph Lemay M. P. P., est arrivê de St. Paul par le même vapeu.

— Le Traité des Indiens, au Fort de Pierre, n'était pas encore terminé mardi soir. Les agents du gouvernement ont dû attendre après ces diplomates des prairies, qui ne paraissaient nullement pressés. Ils ont passé les premiers jours à fumér, attendant sans doute les inspirations de leurs Manitous.

— Il y a dix jours, tout le monde se plaignait de la sécheresse. Maintenant on commence à trouver qu'il tombe un peu trop de pluie. Nous avons eu ces jours derniers plusieurs violents orages accompagnés d'éclairs et de tonnerre.

— Lundi soir, après l'arrivée du *Selkirk*, il y eut à la porte du Bureau de Douane une démonstration d'un certain genre, qui n'a pas dû édifier beaucoup les touristes distingués des E. U. qui se trouvaient alors les hôtes de M. Spencer.

1871. 1871.

St. Paul

AU

FORT GARRY.

Ligne de HILL GRIGGS et Cie.

Nous sommes près à transporter des passagers et du fret de St. Paul au Fort Garry.

Voyage fait entre six et sept jours.

Les voyageurs ont droit à la quantité ordinaire de bagage allouée sur les chemins de fer et les bateaux à vapeur. Tout bagage excédant 50lbs. de pesanteur devra payer sur les diligences (stages.)

Tarif de St. Paul au Fort Garry.

Première classe......	$28.50	En argent américain.
Seconde classe.......	25.00	
Fret par 100 lbs......	4.00	

Enfant entre les âges de quatre à douze ans, moitié prix.

Billets en vente à tous les bureaux principaux de chemins de fer et de bateaux à vapeur.

HILL GRIGGS et Cie.

10 Juin, 1871. j-n-o



LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR sera au Fort Garry les MARDIS et VENDREDIS depuis 11 heures A. M. jusqu'à 4 heures P. M., pour donner audience aux personnes qui ont quelque affaire à traiter avec Son Excellence.

GEORGE W. HILL,
Secrétaire Privé.

Mai, 1871.

Nouvelles Marchandises

REÇUES PAR LE

Vapeur Selkirk.

J. G. SONDERMANN,

MARCHAND TAILLEUR,

DE

WINNIPEG, MANITOBA.

ANNONCE au public de la Rivière-Rouge qu'il a reçu par le dernier vapeur SELKIRK, un assortiment choisi de marchandises françaises, anglaises et américaines, à savoir :

Drap noir double largeur, Doeskins noirs, Casimires de fantaisie, Tweeds unis, Drill uni et de couleur, patrons de gilet de Marseilles et casimir, fournitures de trailleur.

Bonne coupe et bon marchés garantis.

AGENT POUR LES

Fameuses machines à coudre de Singer.

RÉFÉRENCES :

Mmes. J. H. McTavish, Donaldson, E. L. Barber, Mrs. R. Tait.

Aiguilles, soie, coton, fil, et huile pour machines à coudre.

Winnipeg, 19 Juin, 1871 1-aa

Wm. Drever et Cie.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS,

HARDES, ET EPICERIES.

Ventes à bon marché pour de l'argent comptant.

aa. Winnipeg, 23 Juin 1871

PAIN! PAIN! PAIN!

JE désire informer les citoyens de Winnipeg et des environs que j'ai ouvert une boulangerie dans la batisse McDermot, en arrière du BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS, et je suis prêt à fournir du pain de première qualité.

Le pain sera livré régulièrement dans toutes les parties de la ville à tous ceux qui enverront leurs ordres, au prix de douze sous par pain de deux livres. Je pourrai aussi confectionner toutes sortes de gâteaux et biscuit.

JOHN HACKETT.

CAROSSERIE DE WINNIPEG.

THOMAS LUSTED.

CAROSSES, buggies, sleighs et cutters fabriqués à l'atelier ci-dessus.

Toutes commandes exécutées promptement. Réparations faites avec soin.

L'Atelier de M. Lusted se trouve en arrière du moulin à vapeur de M. A. McDermot, à Winnipeg.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

WM. CHAMBERS.

ARMURIER,

VILLE DE WINNIPEG.

ARMES A FEU A VENDRE.

Réparations de toute sorte exécutées sous le plus court délai et à des prix raisonables.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. 1-aa

WILSON ET HYMAN.

ONT reçu les marchandises suivantes, sur lesquelles il attirent respectueusement l'attention du public :

Guêtres cousues et campées,
Pantouffles, slippers simples et de goût,
Chemises fines blanches, simples et à garnitures,
Hardes de printemps et d'été,
Chapeaux,—Casquettes,—Cirage,
Chaussures, bottes, parapluies,
Mouchoirs blancs et de couleur,
Cuir à Semelle, cuir de couleur,
Cuir à ceinture, à harnois,
Papeterie,—Cigares de choix.

WILSON ET HYMAN.

27 Mai, 1871. aa-ch. 1 p. m.

MEDICAL HALL.

NOUS attirons respectueusement l'attention du public sur notre nouvelle importation de MARCHANDISES DE GOUT qui vient d'arriver. Elles sont d'une classe supérieure à tout ce qui a été jusqu'aujourd'hui importé en ce pays, et ne peuvent etre surpassées pour la variété et la qualité. Les ayant achetées dans les premiers établissements, on peut garantir qu'elles donneront satisfaction.

Dans notre assortiment considérable se trouvent les articles suivants :—

Huile à cheveux,	Pommade,
Brosses à cheveux,	Peignes de toilette,
Brosses à dents,	Boites à poudre de toilette,
Brosses à ongle,	Restaurateurs de chevelure,
Savonnettes,	Teintures pour cheveux,
Brosses à chaussures,	Miroirs,
Epingles à cheveux,	Savon Windsor,
Fards,	Huile,
Savon à détacher,	Teintures liquides,
Pinceaux de poil de chameau,	Colle de charpentier,
	Médecines brévetées,

etc., etc., etc.

Ainsi qu'un assortiment considérable

D'EPICERIES,

Comprenant THÉ, SUCRE, CAFÉ, EPICES, FRUITS CONSERVÉS, SALADES, HARENGS DE MER, MORUE, HOMARDS CONSERVÉS, et tout ce qui est en rapport avec ce genre de commerce. Vendu aux plus bas prix possible pour argent comptant ou des produits de la campagne.

Les commandes de la ville ou de la campagne seront promptement exécutées.

JAMES STEWART ET CIE.

Winnipeg, 27 Mai 1871. jno.

SAMUEL FOWLER,

WINNIPEG,

Courtier de Douane, Notaire, agent général de terres, etc., etc.

M. Fowler espére, par l'attention avec laquelle il s'acquittera des affaires qu'on voudra bien lui confier, meriter le patronage du public mercantile de Manitoba.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

Nouveau Restaurant.

A la porte voisine de l'Hôtel Davis, du côté Sud.

LES soussignés desirent informer le peuple de Manitoba qu'il viennent d'ouvrir un Restaurant, où de bons repas chauds pourront être obtenus à toute heure.

KEATES ET CALLAHAM.

6m.

RESTAURANT CANADIEN.

(Voisin de GARRETT HOUSE)

WINNIPEG.

Kelly et Laplante

PROPRIÉTAIRES.

Repas choisis prêts à toute heure.

Logement pour ceux qui le désirent.

Prix modérés,

Winnipeg, 16 Juin, 1871.

KELLY ET LAPLANTE,
Propriétaires.

Maison de Pension Privee.

TROIS ou quatre Messieurs pourront trouver une Pension privée de 1ère classe, avec chambre très confortable, en s'adressant à

MADAME PLAINVAL, Bureau de Poste, Winnipeg.

Prix très raisonnables.

14 Juin, 1871. j-n-o.

CASGROVE ET LENNON.

Au Salon Rouge.

"RED SALOON."

Vins et liqueurs de choix.

12 Juin, 1871. 6-m

HOTEL DAVIS,

WINNIPEG.

M. Davis a constamment en vente LES VINS ET LIQUEURS LES PLUS CHOISIS ET DE TOUTES SORTES qu'il débite à

MEILLEUR MARCHÉ

Que n'importe où dans Winnipeg.

N. B.—Son assortiment en magasin est considérable.

R. A. DAVIS,
Proprietaire.

23 Juin, 1871.—1-a.

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires

DE LA

PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le haut de la grande maison McDermot, à Winnipeg, ainsi qu'à l'imprimerie du MÉTIS, à St. Boniface, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, réviser les titres de propriété, les préparer pour l'enrégistrement, etc., etc. Ils donneront également leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

St. Boniface, 27 Mai, 1871.

Librairie Catholique du "Metis."

On trouvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,
ENVELOPPES,
PLUMES,
CRAYONS,
ENCRIERS
LIVRES D'ÉCOLE,
OBJETS DE PIÉTÉ,
MÉDAILLES,
CHAPELETS,
CRUCIFIX,
CROIX,
IMAGES RELIGIEUSES,
ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun des articles ci-dessus énumérés sont invitées à visiter la librairie catholique du METIS, où elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

Les prix sont moderés.

St. Boniface, près de l'ancienne résidence de M. Kittson, 27 Mai, 1871.

IMPRESSIONS! IMPRESSIONS!

—ooo—

On exécute à l'imprimerie du

"METIS."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR

POUR

AVOCATS,
GREFFIERS,
NOTAIRES.

—ooo—

Factums,

ROLES D'EVALUATION,

Listes Alphabetiques.

—ooo—

BLANC DE COMPTES,

Cartes d'affaires,

Circulaires,

LETTRES FUNÉRAIRES.

—ooo—

CARTES

DE VISITES,
D'ADRESSES,
DE COMMERCE,
ETC., ETC.

—ooo—

PROGRAMMES,

—ooo—

AFFICHES.

—ooo—

LIVRES,

BROCHURES.

—ooo—

LA variété et le nombre de caractère que possède l'établissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées, de manière à satisfaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai.

St. Boniface 27 Mai 1871.